



**Comité syndical du 08 avril 2019**

**DELIBERATION N° 19-012**

**Objet : Convention cadre de partenariat avec la société EUROCOM 2000 pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion dans le cadre du Hub Numérique Nikola Tesla.**

Le huit avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>0 1 AVR. 2019</b>	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Gérard SEIMBILLE M. Jacques RENAUD Mme Corinne VASSEUR M. Jean-Louis DELANNOY M. Jean-Marie PIERRAT M. Armand DEDIEU Mme Odette LOZAIC M. Jean-Pierre DORE	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CC Carnelle Pays de France Déléguée de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Centre Déléguée de la CA Plaine Vallée Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b>1 8 AVR. 2019</b>	<u>Ont donné pouvoir</u> M. Pierre BARROS M. Arnaud BAZIN	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Acte rendu exécutoire :	<b>1 8 AVR. 2019</b>	<u>Sont absents :</u> Mme Michèle BERTHY M. Anthony ARCIERO M. Jean-Christophe POULET	Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Val Paris
Publication ou notification :	<b>1 8 AVR. 2019</b>		
Secrétaire de séance :		M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°19-012,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention cadre de partenariat avec la Société EUROCOM 2000 pour la mise en œuvre d'actions en faveur de formation et de l'insertion dans le cadre du Hub Numérique Nikola Tesla ;

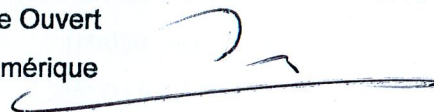
**PRECISE** que ces actions s'inscrivent dans le cadre des clauses d'insertion et de formation prévues dans la convention de délégation de service public VORTEX ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Édouard EON

